

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La « Société des Nations » est une réalité. Le projet de M. Wilson est voté. Il provoque des déceptions justifiées, mais, pourtant, voyons le but à atteindre. L'œuvre peut et doit être perfectionnée pour constituer une arme puissante aux mains de la Civilisation qui veut une paix indéfinie. — La question de l'Adriatique. Une solution possible.

Au moment où paraîtront ces lignes les délégués Allemands seront sur le point de connaître le texte des préliminaires de paix... s'ils ne le connaissent déjà ! La presse française aura donc la possibilité de commenter bientôt les conditions imposées aux vaincus. Elles paraissent ménager plus d'une déception aux peuples vainqueurs si l'on en juge par la journée qui a marqué le vote du pacte de la « Ligue des Nations ».

Le projet nuageux de M. Wilson triomphe sur toute la ligne. Les amendements : du Japon qui demandait qu'aucune distinction, en fait comme en droit, ne fût établie entre les diverses races,

de la Belgique qui a exprimé sa cruelle déception de voir écarter Bruxelles comme siège de la Ligue, de la France qui, au nom des puissances ravagées, exprimait la nécessité, pour empêcher le retour de la guerre, de contrôler les déclarations d'armement de chaque pays, contrôle qui ne pouvait être considéré comme injurieux puisqu'il devait être appliqué indistinctement à toutes les nations,....

ont été écartés sans discussion. M. Wilson croit à la perfection de son œuvre. Elle sera pourtant insuffisante à protéger la Civilisation contre une agression nouvelle.

Le résultat le plus clair de la décision est que le contrôle de l'armement des Nations n'étant pas admis, l'Allemagne aura le loisir de préparer perfidement une armée puissante. L'histoire est là pour établir que la chose est possible en Prusse ! Les peuples de l'Europe auront, par suite, l'impérieux devoir de rester armés afin de parer à tout événement.

Nous voilà loin de l'espoir initial d'un désarmement général ! Ceux qui en douteraient n'ont qu'à méditer l'information que publie le New York Herald, dont notre confrère se porte garant :

« Hindenburg est à Kolberg, petite ville entre Dantzig et Stettin, avec un nombreux état-major et une armée de 200.000 soldats disciplinés, qu'il établit sur la ligne Dantzig-Thorn.

« Les Allemands ont réuni à Thorn environ 1.200 pièces de canons, dont beaucoup de gros calibre, l'armée allemande régulière, disséminée à travers l'Empire, compte, à peu de chose près, un million d'hommes ; 40.000 officiers prussiens servent sous les ordres d'Hindenburg.

« De nombreuses usines de guerre allemandes, en particulier celles d'Essen et de Spandau, sont en pleine activité. Leur production d'artillerie est considérable, ainsi que celle de mitrailleuses.

« Les sentiments chauvins regagnent visiblement du terrain en Allemagne, où se réveillent les tendances impérialistes. Une grande partie de la nation allemande considère comme devant être le prochain empereur le fils du kronprinz, qui se trouve encore à Berlin avec sa mère. »

On le voit, il serait très dangereux de se bercer de l'espoir que la Ligue de M. Wilson constituera pour le Monde une garantie efficace.

Faut-il donc marquer d'une pierre noire la journée qui a vu le vote du projet ? Il ne faut rien exagérer. Le Président américain voulait créer une organisation internationale de paix. La démolir dès le premier jour, par une discussion sans fin et l'introduction d'amendements qui se seraient multipliés au cours des débats, était peut-être une tactique désastreuse. C'est du moins ce que l'attitude momentanément résignée des puissances permet de supposer.

Il fallait établir que la création était possible. Pour cela on devait

éviter les fissures initiales. C'est fait. On a terminé la cérémonie de parade. La Société des Nations est une réalité. A l'expérience on sera contraint de modifier l'œuvre accomplie. Les amendements, tout d'abord écartés sans discussion, s'imposent par la suite. L'expérience prouvera que la guerre ne peut être supprimée par des formules cabalistiques.

La Société des Nations existe. Mais elle n'est pas armée, elle n'a pas le pouvoir de s'opposer à une agression perfide. Il faudra le lui donner. Ainsi, on sera amené à modifier l'œuvre pour constituer une véritable Ligue pourvue de moyens suffisants pour maintenir la paix.

C'est pourquoi nous pensons que le Temps a raison lorsqu'il écrit :

« C'est avec la volonté arrêtée de maintenir leur juste paix que les alliés ont organisé la Société des Nations. Maintenant, la grande expérience va se dérouler. Français, ne la dédaignons point. Ne nous mettons point à l'écart. Peut-être nos idées auraient-elles déjà prévalu dans une plus large mesure, si nous ne nous étions pas laissés distraire par des rêves ou des bons mots. Prenons sincèrement toute notre part de la tâche, toute la place qui revient à notre patrie, où sont nés tant d'idéaux, où sont morts tant de rédempteurs. »

Acceptons du projet de M. Wilson ce qu'il a de bon et de reconfortant : l'intention, puis efforçons-nous par des améliorations qui s'imposent, d'en faire une arme puissante aux mains de la Civilisation pour mettre fin à toutes les guerres.

Ce but réunit l'humanité des peuples contre l'Allemagne. Cela doit nous garantir qu'il sera atteint.

Les pourparlers de Versailles auront lieu en dépit de l'incident italien. Au surplus, nos frères latins n'ont jamais eu la prétention d'arrêter le cours des négociations. Le désir des peuples d'arriver à la fin du cauchemar, par la reprise d'une vie normale, est trop grand et trop légitime pour que les Italiens aient pu songer à retarder d'un seul jour l'heure du Traité attendu.

Nos alliés ont simplement voulu faire la démonstration que la question de Fiume était pour eux une question réunissant l'unanimité de la nation.

On ne peut négliger à Versailles — où les délégués de Rome reviendront cette semaine — cette indication unanime. On sera donc amené à chercher une transaction.

Le Temps a publié à ce sujet un article très intéressant dont on pourrait, peut-être, s'inspirer avec profit.

La Yougo-Slavie veut un port indispensable au développement du pays ; Rome revendique une ville dont la population est incontestablement italienne. N'y a-t-il pas moyen d'abandonner Fiume à nos voisins en créant plus au sud, vers Senj, un grand port qui, situé sur le « Canale della Morlacca », serait mieux placé que le premier si on le raccordait à Agram ?

Il faudrait prévoir de grands travaux et des dépenses considérables.

Mais, dit notre confrère, « quels sont les capitaux qu'on ne trouverait point, quelle est l'attente qui paraîtrait trop longue, si l'on avait la certitude d'éviter ainsi les ruines qu'entraînerait un nouveau conflit, et de créer un outillage dont dépend la prospérité d'une nation entière ? Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne fourniraient aisément les fonds, les spécialistes et le matériel nécessaires pour exécuter rapidement, avec tous les progrès techniques d'aujourd'hui, cette entreprise d'utilité non seulement publique, mais universelle. Jusqu'à l'achèvement complet de l'ouvrage, le port de Fiume pourrait être administré par la Société des Nations, suivant un régime analogue à celui qui a été prévu pour le bassin de la Sarre. Et quand le nouveau port de la Yougo-Slavie serait prêt à fonctionner, on remettrait Fiume tout entière à l'Italie, conformément aux vœux des habitants. »

Quelle sera la décision des plénipotentiaires ? Nous le saurons bientôt. Il faudrait se réjouir grandement que ce projet, ou un autre, meilleur si possible, pût aplanir un conflit naissant dont les conséquences seraient désastreuses.

Ce qui est certain, c'est que Anglais et Français ont pris vis-à-vis

des Italiens des engagements précisés par le pacte de Londres ; ils ont le devoir de rester fidèles à ces engagements en les conciliant avec les légitimes aspirations du peuple Slave. Avec quelques concessions de la part de nos frères latins on doit trouver une solution satisfaisante. A. C.

INFORMATIONS

L'alliance anglo-franco-américaine

Il se confirme qu'au moment de la publication des préliminaires de paix un communiqué fera connaître aussi la portée de l'alliance entre les États-Unis, l'Angleterre et la France en cas de non exécution du traité ou d'agression par l'Allemagne.

Les prétentions boches

Un délégué allemand, Leiner, a fait au correspondant de l'« United Press » les déclarations suivantes :

« Les principales revendications des alliés ont trait à la vallée de la Sarre et aux indemnités. J'ai abandonné l'espoir d'obtenir un plébiscite pour l'Alsace-Lorraine. Je suis d'avis de laisser à la France les régions purement françaises. La vallée de la Sarre doit être allemande. Nous devons passer des contrats avec la France pour lui donner du charbon, mais nous refusons d'abandonner des territoires. »

« Les Français se rendront compte que nous devons agir ainsi. Le plus sûr et le plus raisonnable est de signer un traité de paix que l'Allemagne soit prête à exécuter de bonne foi. Si les conditions sont trop rigoureuses, elles seront sans aucun doute soumises à un plébiscite. Dans ce cas, et si le peuple allemand rejette les conditions imposées, nous ferons appel aux travailleurs français et anglais, et nous leur demanderons si c'est leur volonté que leurs frères d'Allemagne soient écrasés. »

Si les Boches avaient été vainqueurs auraient-ils fait appel aux travailleurs français et anglais pour régler les conditions de paix ?

A Hambourg

La situation à Hambourg est très alarmante. Six pillards ont été fusillés. On entend sans arrêt le bruit des grenades et des mitrailleuses ; le téléphone avec Berlin est supprimé, sauf pour les communications militaires.

Le docteur Petersen, sénateur, a déclaré au Sénat que les événements n'ont pas un caractère politique, mais sont le résultat des agissements de bandes de brigands.

États de colonies aux Boches

Les préliminaires de paix tranchent de façon définitive la question du retour éventuel de ses colonies à l'Allemagne. Elle renonce, en effet, purement et simplement à tous ses droits et titres en faveur des cinq puissances alliées et associées.

Jonction des alliés avec les Sibériens

Les forces alliées, opérant dans la région d'Arkhangel, ont opéré leur liaison avec les troupes avancées de l'armée de l'amiral Koltschak. On croit qu'il ne s'agit encore que du contact entre les éléments avancés.

Est-ce vrai ?

L'Ordre Public publie ce qui suit et qui paraît bien invraisemblable : « La même question flotte sur toutes les lèvres :

« Qu'est-ce qui a bien pu se passer avant ?

« Voici : M. Wilson, pour sauver ses principes, a proposé, en échange de leur application, de prendre à la charge des États-Unis les dettes de l'Allemagne envers les Alliés. L'Amérique s'arrangera pour se faire payer. »

La flotte japonaise en Méditerranée

On croit savoir que la flotte japonaise de la Méditerranée se rendra en Grèce après avoir visité les ports français et ne retournera pas au Japon avant la signature de la paix.

L'affaire Humbert-Lenoir-Desouche

26^e audience

Encore 6 témoins, parmi lesquels le dessinateur alsacien Hansi, qui vient apporter son témoignage de sympathie à Ladoux. Puis le défenseur de Humbert donne lecture d'une lettre de M. Clemenceau. Le Président du Conseil déclare qu'il n'a jamais douté du patriotisme de Humbert.

M. Mornet, commissaire du gouvernement, prononce son réquisitoire contre Lenoir. M. Mornet établit que Lenoir savait bien que l'argent du suisse Scheller provenait de banques allemandes. Ses voyages en Suisse n'ont eu qu'un but, lui permettre d'espionner. M. Mornet donne lecture des lettres de Lenoir et de sa mère relatives à la maladie de la maîtresse de l'accusé. Cette femme n'a pas dit tout ce qu'elle savait sur les trahisons de Lenoir, aussi celui-ci et sa mère souhaitent vivement sa mort. M. Mornet réclame contre Lenoir la peine de mort.

M. Mornet s'occupe ensuite de Desouches dont il démontre la participation aux trahisons de Lenoir. Il établit le nombre des voyages faits par Desouches en Suisse pour s'aboucher avec l'ennemi ; les trahisons de Desouches avec Scheller sont prouvées. M. Mornet réclame contre cet accusé la peine de mort. Toutefois, dit-il, Desouches a essayé de racheter son crime par sa conduite au front des armées. Vous jugerez s'il y a là une atténuation au châtiement.

27^e audience

M. Mornet continue son réquisitoire. C'est le tour de Humbert.

M. Mornet établit que dans toutes les trahisons qui eurent lieu pour l'achat du Journal, c'est l'argent boche qui payait. Humbert ne l'ignorait pas ; il a essayé d'accuser Lenoir et Desouches d'être les agents de l'Allemagne pour détourner les soupçons qui pesaient sur Bolo. M. Mornet réclame une peine sévère contre Humbert.

M. Mornet passe ensuite au rôle de Ladoux. Ladoux a été un inconscient dont les relations étaient trop suspectes. Une peine de principe doit lui être infligée.

Le réquisitoire est terminé.

soucis que la ligne de Cahors-Moissac.

Le téléphone sera bientôt également installé dans le Lot. Vous verrez que le Lot qui était le dernier des départements où aucun progrès n'avait été réalisé, deviendra à la longue, le plus favorisé. Nous ne le verrons pas, ni vous ni nous ; mais lorsque nous constaterons qu'en 3 jours, des projets immenses, magnifiques attendus depuis 20 ou 30 ans sont liquidés, n'avons-nous pas le droit de prédire : « O Lot, mon brave Lot, l'avenir est à toi ! »

Il n'y a qu'une tache ; il faudra de l'argent. Et l'impôt le fournira. Alors de cette façon, la tache peu à peu sera effacée. Dans combien de temps ? Pas de sitôt, car la vie chère, les augmentations de dépenses dans tous les services même inutiles, sont effrayantes. Mais le budget n'est pas comme un grenouille : il est élastique, ou peut l'enfler tant qu'on voudra. Les petits-neveux paieront leur part.

Du bon travail a été fait pendant ces 3 jours de session, si les projets d'électrification, de téléphones, de transport sont réalisés dans les meilleures conditions et le plus tôt possible : nos honorables du Parlement départemental ont bien gagné leurs 20 francs par jour. Il est vrai que beaucoup qui gravitent dans les services départementaux ont eu leur petit profit.

Veille de batailles, disions-nous l'autre jour, de batailles politiques. Le vent souffle glacial sur les rues de la ville : il était chaud d'espoirs, d'ambitions à réaliser, dans les couloirs, dans la salle des séances. Le vent glacial fait tomber les bourgeons, les fleurs des arbres fruitiers ; le vent chaud des batailles électorales futures, lui, fait tomber la manne.... L. B.

REGRETTABLE

On sait la magnifique générosité des Américains à l'égard de nos orphelins de la guerre. Des bienfaiteurs bénévoles, des parrains, des étrangers, que rien n'y oblige, adoptent, dans toute la France, des pupilles dont les pères sont tombés au Champ d'honneur, et leur envoient une somme mensuelle de 15 francs, sans préjudice de cadeaux et subsides supplémentaires.

Dans chaque département fonctionne un Comité de dames qui consacrent leur temps et leurs soins à la direction et à la surveillance de cette œuvre. Il va sans dire que leur concours est absolument gratuit.

Mais il y a des frais de correspondances avec les familles et entre les membres du Comité.

Le Comité du Lot avait demandé au Conseil général la modeste somme de deux cents francs pour y subvenir.

La Commission des Finances, en dépit de la louable insistance de M. Mazières, a rejeté la demande.

Cette décision, imprévue et malheureuse, ne se justifie pas, nous semble-t-il, par les raisons invoquées de la précarité du budget départemental et du précédent créé.

Si indigné que soit un département, il n'en est pas à deux cents francs près quand il s'agit de pauvres mioches privés de leur principal soutien.

Ces mioches et leurs pères — leurs pères morts pour la France — valaient bien, ce semble, deux cents francs.

Si obéré que soit le budget départemental, il ne l'a pourtant pas paru assez pour empêcher le vote de centaines et de milliers de francs affectés à des acquisitions quasi-luxueuses et à des largesses à certains gros fonctionnaires.

Mais que les orphelins de la guerre se rassurent. Ils ne seront pas abandonnés par la charité privée qui, elle ne gaspille pas l'argent aux dépenses somptuaires.

Elle en trouve pour les dépenses utiles et nobles.

Citation à l'ordre de l'armée

L'Officiel publie la citation à l'armée suivante :

« Cabrol Henri, soldat au 7^e régiment d'infanterie, agent de liaison, d'un dévouement et d'une abnégation remarquables. Le 10 juillet 1918, deux de ses camarades venant d'être mortellement atteints en tentant de porter un ordre du commandant de la compagnie à un échelon avancé, s'est offert spontanément pour les remplacer en disant : « Puisqu'ils se sont fait démolir à quatre pattes, j'irai déboul. » A d'ailleurs continué par la suite à exécuter sur la ligne de combat de nombreuses missions dans des conditions périlleuses, donnant à tous le plus bel exemple de sang-froid et de mâle énergie. »

Nous félicitations à ce vaillant.

Service de santé

M. Delfort, médecin aide-major de 1^{re} classe à titre temporaire à la 17^e région, est promu au grade de médecin aide-major de 2^e classe, à titre définitif.

Gendarmerie

Sont nommés gendarmes et affectés à la 17^e légion : Benielli, Ducos, Rostand.

Tribunal

L'Officiel publie le tableau relatif à l'organisation judiciaire.

Le tribunal civil de Cahors est composé d'une chambre : un président, deux juges, un procureur, un substitut, un greffier, deux commis-greffiers.

Mariage

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Andrée Alayrac, fille de M. Alayrac le sympathique représentant de commerce, qui habite le faubourg St-Georges, avec M. Ernest Combes, lieutenant au 11^e d'infanterie.

Aux jeunes époux, nous adressons nos vœux les plus sincères de bonheur. H. C.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 29 avril

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Talou, vice-président. Étaient présents : MM. Talou, Faurie, de Monzie, Dupuy, Peyricou, Couderc, Darquier, Rouma, Larnaudie, Bécays, Loubet, Laparra, Delpon, Murat, Fontanille, Constant, Cambornac, Malvy père.

M. le Préfet assiste à la séance. Le Conseil vote une augmentation de traitement en faveur des architectes d'arrondissement. Il alloue au projet une augmentation de 4.000 francs sur les fonds d'abonnement et 1.200 francs au Secrétaire Général, à titre d'indemnité de résidence.

La pension allouée à Mme Rouchevrolles, veuve d'un agent voyer auxiliaire est fixée à 1500 francs : un secours supplémentaire de 100 francs lui est également accordé.

Sur le rapport de M. Loubet, une bourse entière est accordée à Mlle Boi, de Latronquière, pour l'école d'accouchement de Limoges. Des bourses sont accordées pour l'Institut des sourds-muets, à trois enfants de Cahus et de Gramat.

Une somme de 1000 francs est votée pour réparations au Collège de filles de Figéac.

M. Rouma demande que la « Frigo » soit accordée aux chefs-lieux de canton. Il dépose un vœu dans ce sens. Ce vœu est adopté.

Un vœu de M. Larnaudie tendant à ce que la pêche à la ligne flottante soit autorisée en tout temps, est adopté.

MM. Rey, Laparra, conseillers généraux ; MM. Besombe, de Sonac, Brunet, de Caillac et Pebevre, de Masclat sont désignés comme membres de l'Office agricole du Lot.

Un vœu tendant au rétablissement des trains tels qu'ils circulaient avant la guerre, et au rétablissement de la ligne St-Denis-Martel à Souillac est voté.

M. le Recteur de Toulouse fait connaître qu'il a décidé la création à Toulouse d'un institut de chimie. Le Conseil général de la Haute-Garonne a alloué une somme de 400.000 francs. Le Recteur demande que les départements compris dans l'Académie accordent également une subvention.

Après les observations présentées par MM. de Monzie, Talou, Rey, Larnaudie, Malvy père, le Conseil accepte en principe la proposition du Recteur.

M. Delpon propose de supprimer toutes les subventions allouées aux Sociétés de chasse organisées pour la destruction des sangliers, mais d'accorder une prime de 25 francs par chaque sanglier abattu.

MM. Larnaudie et Talou voudraient que la subvention fût maintenue aux Sociétés de chasse dont les frais pour l'entretien des chiens sont élevés. Le Conseil adopte les conclusions du rapport de M. Delpon.

M. Cambornac donne communication d'une demande de M. Penchenat, cantonnier retraité qui sollicite une augmentation de pension de retraite, en raison de la vie chère. Comme le cas de M. Penchenat est le même que celui de tous les cantonniers retraités, M. Cambornac propose de demander à l'administration du service vicinal d'établir un dossier concernant tous les cantonniers retraités, de façon que cette question d'augmentation soit examinée en août.

M. Faurie rappelle que le Conseil général du Lot avait émis un vœu tendant à la modification du tracé de

